

▼ PUBLICITE

Grands témoins
de la nature

RENCONTRE D'EXCEPTION AVEC

JANE GOODALL

INSCRIPTION GRATUITE OBLIGATOIRE

Institut Jane Goodall France

La Société générale risque 5 millions d'amende

LE MONDE | 31.05.08 | 13h44 • Mis à jour le 31.05.08 | 13h44

La Société générale n'en a pas fini avec l'affaire Kerviel, cette fraude présumée de 4,9 milliards d'euros attribuée au trader de 31 ans Jérôme Kerviel.

Après l'inspection générale de la banque, et après le cabinet PricewaterhouseCoopers - dont les audits ont été publiés vendredi 23 mai -, la Commission bancaire vient, à son tour, de terminer son enquête sur les conditions dans lesquelles le jeune trader a déjoué les systèmes de contrôle internes.



Le rapport du gendarme des banques se trouve, depuis quelques jours, sur le bureau des dirigeants de la Société générale, Daniel Bouton et Frédéric Oudéa. Ceux-ci doivent y apporter des réponses, dans le cadre de l'échange contradictoire prévu par la procédure.

Sans surprise, ce rapport, qui reste confidentiel, est sévère, sans complaisance. Il pointe d'importants manquements du contrôle interne, déjà mis en lumière par l'inspection de la banque. Il formule aussi des recommandations pour remédier à ces faiblesses.

Pour établir leur rapport, les inspecteurs de la Commission bancaire se sont rendus à la Société générale. Ils ont également tenu compte des audits précédents.

Les enjeux à la clé de cette procédure sont importants. La Société générale encourt une sanction disciplinaire, en tant que personne morale, qui peut aller de l'amende à... sa fermeture. Un tel risque est purement théorique, la Commission bancaire n'ayant jamais activé cette sanction extrême par le passé, pour des cas de défaillance du contrôle interne. La plus grosse amende infligée pour de tels cas est de 1 million d'euros.

A la différence de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le régulateur des banques ne peut mettre en cause des individus.

Selon de fins connaisseurs, le risque financier encouru par la Société générale s'établit à 5 millions d'euros, le plafond actuel.

Dans ce contexte, la Société générale a à coeur de se défendre. Elle devrait tenter de minimiser la gravité des failles du contrôle interne, pour insister sur les défaillances humaines dans l'affaire Kerviel, celles des supérieurs hiérarchiques directs du trader.

Vendredi 30 mai, la banque a annoncé le départ prochain de Jean-Pierre Mustier, l'actuel patron de la banque d'investissement, comme l'avait révélé *La Tribune*. Il sera remplacé par Michel Péretié, un ex-dirigeant de la banque américaine Bear Stearns, passée près de la faillite en mars.

Anne Michel

Article paru dans l'édition du 01.06.08

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Programme Télé » Le Post.fr
 » Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Shopping » Newsletters » Talents.fr
 » Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Voyages » RSS » Sites du groupe

Le Monde

» Abonnez-vous au *Monde* à -60%
 » Déjà abonné au journal
 » Le journal en kiosque



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Avertissement légal | Qui sommes-nous ? | Index | Aide